



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CN.4/L.658/Corr.1
26 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
Cinquante-sixième session
Genève, 3 mai-4 juin et 5 juillet-6 août 2004

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL
SUR LES TRAVAUX DE SA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION**

Rapporteur: M. Pedro COMISSÁRIO AFONSO

CHAPITRE IX

LES RÉSERVES AUX TRAITÉS

Rectificatif

Page 7

Insérer le paragraphe suivant:

23bis. À sa 2822^e séance, le 23 juillet 2004, la Commission a décidé de renvoyer les projets de directive 2.6.1 («Définition des objections aux réserves») et 2.6.2 («Objection à la formulation ou à l'aggravation tardives d'une réserve») au Comité de rédaction.
